LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

Se munir, pour le rendez-vous d'ouverture de la succession, des pièces suivantes :

- Extrait d'acte de décès,
- Livret de famille (une photocopie sera faite à l'office),
- Photocopies des cartes d'identité des héritiers (peuvent être faites directement à l'office notarial).

- Etat-civil complet du défunt et des héritiers

Nom, prénom(s), date et lieu de naissance, profession, adresse, situation matrimoniale (date et lieu du mariage/PACS), adresses mail éventuellement, le cas échéant livret de famille des héritiers prédécédés.

- Donation entre époux si le défunt en avait régularisée (exemplaire remis par le notaire)
- Titre(s) de propriété du ou des bien(s) immobilier(s) du défunt (acte d'achat, ou attestation immobilière après décès, ou donation etc...)
- Renseignements concernant les comptes bancaires et contrats d'assurance-vie (nom des établissements bancaires ou d'assurance, numéros des comptes)
- Renseignements concernant les pensions de retraite (dans la dernière déclaration de revenus prendre les justificatifs feuille des sommes à déclarer avec références des pensions)
 - Renseignement sur l'employeur si le défunt était salarié (nom et adresse),
 - Carte grise du ou des véhicules du défunt (une photocopie sera faite à l'office).

Cette liste n'étant pas exhaustive, nous vous remercions de vous munir également de toutes autres pièces ou documents à votre connaissance qui pourraient s'avérer utiles au bon règlement de la succession.